

DEMI-FINALES CHAMPIONNATS FRANCHE-COMTÉ

**FSCF
FEMININES**



RÈGLEMENT

ENGAGEMENTS

-
- Possibilité de changer de degré en changeant d'appareil

Benjamines II	1 ^{ier} , 2 ^{ième} , 3 ^{ième}
Benjamines I	3 ^{ième} , 4 ^{ième} , 5 ^{ième}
Minimes II	2 ^{ième} , 3 ^{ième} , 4 ^{ième}
Minimes I	4 ^{ième} , 5 ^{ième}
C II	2 ^{ième} , 3 ^{ième} , 4 ^{ième} ,
C I	4 ^{ième} , 5 ^{ième} , 6 ^{ième}
JII	2 ^{ième} , 3 ^{ième} , 4 ^{ième}
JI	4 ^{ième} , 5 ^{ième} , 6 ^{ième}
SH	2 ^{ième} , 3 ^{ième} , 4 ^{ième}
SI	4 ^{ième} , 5 ^{ième} , 6 ^{ième}

Règlement de ligue – décision de la commission de gymnastique mixte

Pour les imposés :

Les gymnastes engagées dans les coupes ou cat 1 ou 2 doivent s'engager dans la catégorie 1.

- Qualification d'office pour les finales du championnat de FRANCHE COMTÉ pour celles qui participent aux FINALES NATIONALES DES COUPES ainsi que la championne SENIOR 1 de N-1.

Les médailles sont offertes par le CD39 et remises aux sélectionnées

CLASSEMENTS

- Individuelles
- 1 classement par CATÉGORIE

(Benjamines II - Benjamines I - Minimes II - Minimes I - Cadettes III - Cadettes II - Cadettes I - Juniors-Seniors III - Juniors-Seniors II - Juniors-Seniors I)

- Qualifiées par catégorie

B2	7
B1	5
M2	7
M1	5
C2	4
C1	4
J2	4
J1	4
S2	4
S1	4

- Repêchage en cas d'égalité pour la dernière place qualificative
- En cas de blessure d'une gymnaste qualifiée pour la finale, son club doit immédiatement prévenir le club de la remplaçante et avertir le responsable du secrétariat de la finale (Ligue)

JUGES

- 1 juge pour 6 gyms minimum par association

**FORFAIT JUGES
pour les REPAS
tenue fédérale exigée**